

Où vous adresser

Les commissariats de police

Vous habitez Amiens, Boves, Cagny, Camon, Dreuil, Dury, Glisy, Longueau, Pont-de-Metz, Rivery, Saint-Fuscien, Saleux, Salouël, Saveuse :

■ Hôtel de police
1 rue du Marché-Lanselles à Amiens
Tél : 03 22 71 53 00

■ Commissariat du secteur centre
place Alphonse-Fiquet à Amiens
Tél : 03 22 22 31 90

■ Commissariat du secteur nord
rue Georges-Guynemer à Amiens
Tél : 03 22 66 34 00

■ Commissariat du secteur est
250 chaussée Jules-Ferry à Amiens
Tél : 03 22 50 22 90

■ Commissariat du secteur sud
24 route de Normandie à Salouël
Tél : 03 22 33 24 40

Vous habitez Abbeville

■ Commissariat de police
36 rue Boucher-de-Perthes à Abbeville
Tél : 03 22 25 28 20

Pour plus d'informations

www.somme.gouv.fr

www.interieur.gouv.fr

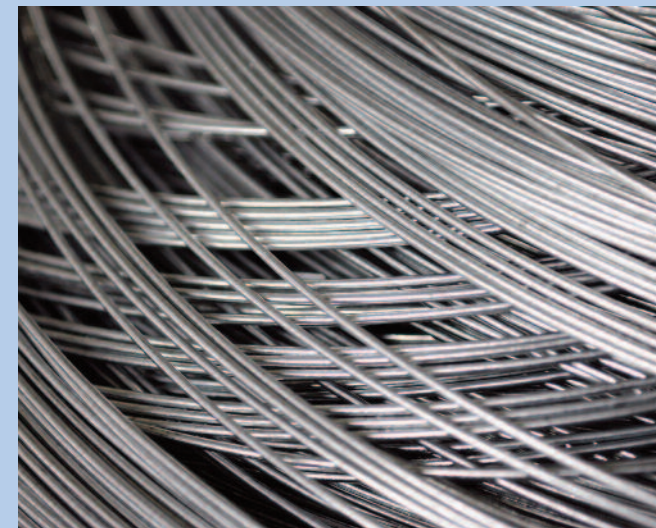
Où vous adresser

Les brigades de gendarmerie de la Somme

. Abbeville	Tél : 03 22 24 29 90
. Acheux-en-Amiénois	Tél : 03 22 76 72 17
. Ailly-le-haut-clocher	Tél : 03 22 19 33 17
. Ailly-sur-Noye	Tél : 03 22 42 47 17
. Airaines	Tél : 03 22 29 67 17
. Albert	Tél : 03 22 64 13 17
. Ault	Tél : 03 22 60 11 17
. Beauval	Tél : 03 22 32 35 17
. Bernaville	Tél : 03 22 32 32 17
. Bray-sur-Somme	Tél : 03 22 74 49 17
. Chaulnes	Tél : 03 22 86 30 17
. Conty	Tél : 03 22 41 62 17
. Corbie	Tél : 03 22 96 31 17
. Crécy-en-Ponthieu	Tél : 03 22 23 77 17
. Domart-en-Ponthieu	Tél : 03 22 54 62 17
. Doullens	Tél : 03 22 77 02 64
. Flixecourt	Tél : 03 22 39 45 17
. Friville-Escarbotin	Tél : 03 22 61 63 17
. Gamaches	Tél : 03 22 61 64 17
. Hallencourt	Tél : 03 22 27 31 17
. Ham	Tél : 03 22 98 34 17
. Hornoy-le-Bourg	Tél : 03 22 90 36 17
. Montdidier	Tél : 03 22 37 53 17
. Moreuil	Tél : 03 22 22 51 17
. Nesle	Tél : 03 22 94 47 17
. Nouvion-en-Ponthieu	Tél : 03 22 23 15 17
. Oisemont	Tél : 03 22 25 36 17
. Péronne	Tél : 03 22 85 35 17
. Picquigny	Tél : 03 22 39 40 17
. Poix-de-Picardie	Tél : 03 22 90 38 17
. Roisel	Tél : 03 22 86 45 17
. Rosières-en-Santerre	Tél : 03 22 37 51 17
. Roye	Tél : 03 22 87 73 17
. Rue	Tél : 03 22 25 46 17
. Saint-Saufieu	Tél : 03 22 42 40 17
. Saint-Valery-sur-Somme	Tél : 03 22 60 12 17
. Villers-Bocage	Tél : 03 22 93 57 17
. Villers-Bretonneux	Tél : 03 22 96 38 17



Prévenir les vols de métaux



Prévenir les vols de métaux

■ Pourquoi des vols de métaux ?

Depuis quelques années, une recrudescence des vols de métaux (cuivre, aluminium, bronze, laiton et autre zinc) est observée en France : Camions et entrepôts pillés, hélices de bateaux, câbles téléphoniques ou caténares arrachés.

Cette augmentation des vols est consécutive à l'envolée du prix des métaux. Le cours du cuivre a, par exemple, connu une hausse record de 63% en 2010.



■ Qui commet ces vols ?

Il s'agit de :

- délinquants "occasionnels", qui se concentrent principalement sur le petit matériel dans des vols d'opportunité, parfois au sein de leur entreprise ou sur des chantiers de construction.
- délinquants en bandes organisées.

■ Quand sont commis ces vols ?

Ces vols sont commis particulièrement les week-ends ou les jours fériés, notamment la nuit.

■ Qui est concerné ?

Toute société ou entreprise ayant une activité qui nécessite l'utilisation de métaux (cuivre, aluminium...) et leur entrepôt, est susceptible d'être cambriolée

■ Les réflexes communs à adopter

- **Ne pas laisser** ou entreposer **sans surveillance** des métaux.
- **Sécuriser les lieux de dépôt des métaux** (cadenas, systèmes de vidéo-surveillance, systèmes de détection anti-intrusion, gardiennage, etc.)
- Faire une liste complète et détaillée des matériels (n° de série, photographies, etc.)
- En cas de mouvements suspects de véhicules, relever les numéros d'immatriculation.
- Contacter les services de gendarmerie ou de police **si un vol est constaté, en composant le 17.**
- Préserver les lieux avant l'arrivée des enquêteurs.

■ SNCF, RTE et leurs sous-traitants

- Ne pas laisser les tourets de câbles sans surveillance sur les chantiers.
- Sensibiliser les sous-traitants aux problématiques de vols de métaux.
- Couler dans le béton les boucles d'ancrage.



■ Déchèteries

- Sécuriser les barrières et clôtures des sites de stockage.
- Vider régulièrement les containers.
- Ne pas laisser les matériaux convoités à la vue de tous.

■ Agriculteurs

- Ne pas entreposer dans les champs, de manière prolongée, des matériels agricoles métalliques (herse, rouleaux...).
- Camoufler les matériels d'arrosage métalliques.

■ PME et industries

- Clôturer les aires de stockage.
- Vider plus régulièrement les containers.



COMPOSEZ LE 17 EN CAS DE VOL